

## ANNEXE B

*Informations complémentaires et notes par pays\****Émissions de gaz à effet de serre (GES)**

Le principal accord international est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Rio de Janeiro, 1992), qui a été ratifiée par 194 parties. Les pays industrialisés s'étaient engagés à prendre des mesures pour stabiliser leurs émissions de GES au niveau de 1990 à l'horizon 2000. En 1997, le Protocole de Kyoto a défini des objectifs nationaux ou régionaux différenciés de réduction ou de limitation des émissions des six principaux GES (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, PFC, HFC et SF<sub>6</sub>), objectifs qui devaient être atteints au cours de la période 2008-12 par rapport à l'année de référence 1990. Il a été ratifié par 191 pays, dont tous les pays de l'OCDE sauf deux, et est entré en vigueur le 16 février 2005. En 2010 et 2011, les négociations menées lors des conférences de Copenhague et de Cancún ont permis des avancées, notamment en ce qui concerne les objectifs de réduction des émissions, y compris de la part des pays en développement ; le financement ; l'adaptation ; et la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Les données présentées dans ce rapport portent sur la somme des émissions des six « gaz de Kyoto » exprimées en équivalents CO<sub>2</sub> (état de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto en mai 2012). Elles ne sont toutefois pas directement liées aux objectifs de Kyoto ; elles concernent les émissions nationales (c'est-à-dire produites sur le territoire national) et ne tiennent pas compte des émissions et absorptions de CO<sub>2</sub> dues aux changements d'affectation des terres et à la foresterie, ni des transactions internationales d'unités de réduction des émissions ou d'unités de réduction certifiée des émissions.

- Dernière année disponible : les données antérieures à 2006 ont été ignorées.

**Chili.** Dernière année disponible : 2006.

**Corée.** Dernière année disponible : 2007.

**OCDE.** Ne comprend pas Israël.

**Émissions d'oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>) et d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)**

En Europe et en Amérique du Nord, un important instrument international est la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Genève, 1979) et ses protocoles relatifs à la réduction des émissions d'oxydes de soufre (Helsinki, 1985 ;

\* Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Tableau B.1. Plafonds d'émission selon les dispositions de l'article 3, paragraphes 1 et 10 du Protocole de Göteborg<sup>1</sup>**

Partie	Émissions de soufre (milliers de tonnes de SO <sub>2</sub> par an)				Statut du Protocole <sup>2</sup>	Émissions d'oxydes d'azote (milliers de tonnes de NO <sub>2</sub> par an)			
	Niveau 1980	Niveau 1990	Plafond 2010	Réduction en % pour 2010 (année de référence : 1990)		Niveau 1990	Plafond 2010	Réduction en % pour 2010 (année de référence : 1990)	Partie
Allemagne	7 514	5 313	550	-90	R	2 693	1 081	-60	Allemagne
Autriche	400	91	39	-57	S	194	107	-45	Autriche
Belgique	828	372	106	-72	R	339	181	-47	Belgique
Canada national	4 643	3 236	..	..	S	2104	..	..	Canada
Canada ZGEP <sup>3</sup>	3 135	1 873	..	..					
Danemark	450	182	55	-70	R	282	127	-55	Danemark
Espagne	2 959	2 182	774	-65	R	1 113	847	-24	Espagne <sup>1</sup>
États-Unis	..	..	..	..	R	..	..	..	États-Unis
Finlande	584	260	116	-55	R	300	170	-43	Finlande
France	3 208	1 269	400	-68	R	1 882	860	-54	France
Grèce	400	509	546	7	S	343	344	0	Grèce
Hongrie	1 633	1 010	550	-46	R	238	198	-17	Hongrie
Irlande	222	178	42	-76	S	115	65	-43	Irlande
Italie	3 757	1 651	500	-70	S	1 938	1 000	-48	Italie
Luxembourg	24	15	4	-73	R	23	11	-52	Luxembourg
Norvège	137	53	22	-58	R	218	156	-28	Norvège
Pays-Bas	490	202	50	-75	R	580	266	-54	Pays-Bas
Pologne	4 100	3 210	1 397	-56	S	1 280	879	-31	Pologne
Portugal	266	362	170	-53	R	348	260	-25	Portugal
République slovaque	780	543	110	-80	R	225	130	-42	République slovaque
République tchèque	2 257	1 876	283	-85	R	742	286	-61	République tchèque
Royaume-Uni	4 863	3 731	625	-83	R	2 673	1 181	-56	Royaume-Uni
Slovénie	234	196	27	-86	R	63	45	-29	Slovénie
Suède	491	119	67	-44	R	338	148	-56	Suède
Suisse	116	43	26	-40	R	166	79	-52	Suisse
Communauté européenne	26 456	16 436	4 059	-75	R	13 161	6 671	-49	Communauté européenne

1. Les niveaux d'émission de 1980 et 1990 et les réductions en % sont donnés à titre indicatif uniquement dans l'annexe II du Protocole de Göteborg. Voir le texte du Protocole pour plus de détails et des notes par pays ([www.unece.org/env/lrtap/](http://www.unece.org/env/lrtap/)).

2. Statut au 24 mai 2012, date d'entrée en vigueur du Protocole : S = signé, R = ratifié. N.B. : en 1991, le Canada et les États-Unis ont signé un accord bilatéral sur la qualité de l'air qui comporte une annexe sur les pluies acides (1991) et une annexe sur l'ozone (2000).

3. ZGEP : zone de gestion des émissions de polluants. Au Canada, la ZGEP pour le soufre couvre une superficie de 1 million de kilomètres carrés, qui englobe tout le territoire des provinces de l'île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, tout le territoire de la province du Québec au sud d'une ligne droite allant du Havre-Saint-Pierre, sur la côte septentrionale du golfe du Saint-Laurent au point où la frontière Québec-Ontario coupe la côte de la baie James, ainsi que tout le territoire de la province de l'Ontario au sud d'une ligne droite allant du point où la frontière Ontario-Québec coupe la côte de la baie James au fleuve Nipigon, près de la rive septentrionale du lac Supérieur.

Source : CEE-ONU (2012), « Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution ».

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933131804>

Oslo, 1994 ; Göteborg, 1999) et d'oxydes d'azote (Sofia, 1988 ; Göteborg, 1999). La Convention a donné lieu à d'autres protocoles visant les rejets de composés organiques volatils (Genève, 1991 ; Göteborg, 1999), d'ammoniac (Göteborg, 1999), de métaux lourds (Aarhus, 1998) et de polluants organiques persistants (Aarhus, 1998). En 2012, le Protocole de Göteborg a été révisé afin de définir des objectifs de réduction des émissions plus

ambitieux à l'horizon 2020 et au-delà, avec notamment des objectifs relatifs aux particules fines (qui comprennent le carbone noir, un polluant contribuant au forçage climatique).

- Les données se rapportent aux émissions anthropiques uniquement. Les émissions de SO<sub>x</sub> et de NO<sub>x</sub> sont exprimées sous forme de quantités de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>2</sub> respectivement. Les émissions des transports internationaux (aériens, maritimes) n'entrent pas en ligne de compte.
- Les données peuvent comprendre des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Pour certains pays, les estimations éclairées de l'EMEP ont été utilisées : République tchèque 2010, Hongrie 2006-dernière année disponible ; Luxembourg 2010 ; Pologne 1990, 2010.
- Variation en pour cent : variation entre 1990 et la dernière année disponible. Dernière année disponible : les données antérieures à 2006 ont été ignorées.

**Australie.** NO<sub>x</sub> : hors émissions dues au brûlage dirigé de la savane (423 000 tonnes en 2010).

**Chili.** Dernière année disponible : 2006.

**Corée.** Dernière année disponible : 2008.

**États-Unis.** Les émissions dues aux incendies incontrôlés sont ignorées.

**Islande.** SO<sub>x</sub> : comprend les émissions liées à l'énergie géothermique (58 000 tonnes en 2010, soit 77 % du total).

**Luxembourg.** Les données ne comprennent pas les émissions liées au « tourisme à la pompe ».

**Nouvelle-Zélande.** NO<sub>x</sub> : hors émissions dues au brûlage dirigé de la savane.

**OCDE.** Estimations du Secrétariat de l'OCDE, ne comprennent pas le Chili ni le Mexique.

## Prélèvements d'eau douce et intensité d'utilisation des ressources en eau douce

L'intensité d'utilisation des ressources naturelles en eau douce (c'est-à-dire le stress hydrique) est calculée comme le volume des prélèvements bruts en pourcentage du total des ressources en eau douce renouvelables disponibles (y compris les apports des pays voisins) ou en pourcentage des ressources internes (précipitations-évapotranspiration). On distingue les niveaux de stress suivants :

- Faible (moins de 10 %) : d'une façon générale, aucune pression importante ne s'exerce sur les ressources disponibles.
- Modéré (10 à 20 %) : la disponibilité de l'eau devient une contrainte qui pèse sur le développement, et d'importants investissements sont nécessaires pour assurer l'approvisionnement voulu.
- Moyen-fort (20 à 40 %) : implique de gérer à la fois l'offre et la demande, et de résoudre des conflits entre utilisations concurrentes.
- Fort (plus de 40 %) : indique une grave pénurie, et dénote généralement une utilisation non viable de l'eau, qui peut devenir un facteur limitant dans le développement économique et social.

Les niveaux de stress hydrique des pays peuvent masquer d'importantes variations au niveau infranational (bassin hydrographique, par exemple), en particulier dans les pays comprenant de vastes régions arides et semi-arides.

Pour certains pays (Chili, Mexique, Nouvelle-Zélande, par exemple), les données se rapportent aux autorisations de prélèvement et non aux prélèvements effectifs.

Ressources en eau douce : les données correspondent à la moyenne annuelle à long terme sur une période d'au moins 30 années consécutives.

Dernière année disponible : les données antérieures à 2006 ont été ignorées

**Australie.** À partir de 2000, les données comprennent l'eau réutilisée.

**Belgique.** Les ressources en eau douce ne tiennent pas compte de l'écoulement souterrain et comprennent des estimations.

**Corée.** L'irrigation comprend les autres usages agricoles.

**Danemark.** L'irrigation comprend la pisciculture ; pour 2009, il s'agit d'un total partiel intégrant uniquement l'approvisionnement public et l'industrie manufacturière.

**Finlande.** Données partielles.

**Grèce.** Totaux partiels ; hors usages agricoles autres que l'irrigation.

**Mexique.** À partir de 2001 : volumes d'eau alloués dans le cadre de concessions ; les données antérieures sont des estimations.

**Norvège.** À partir de 1996, les prélèvements englobent ceux destinés à l'aquaculture. Les totaux comprennent des estimations.

**Nouvelle-Zélande.** Estimations à partir des permis de prélèvement, en partant du principe que 50 % des volumes alloués sont effectivement prélevés.

**Pays-Bas.** Les ressources en eau douce ne tiennent pas compte de l'écoulement souterrain (estimé à 2 milliards m<sup>3</sup>).

**Pologne.** Les prélèvements destinés à l'agriculture comprennent l'aquaculture (superficies de plus de 10 ha) et l'irrigation (terres arables et superficies forestières de plus de 20 ha), à l'exclusion de l'eau destinée à la production animale.

**République slovaque.** Les ressources en eau douce ne tiennent pas compte de l'écoulement souterrain (estimé à 946 millions m<sup>3</sup>) ; les données relatives à l'irrigation avant 2000 comprennent des estimations.

**République tchèque.** Les ressources en eau douce ne tiennent pas compte de l'écoulement souterrain.

**Royaume-Uni.** Les prélèvements portent uniquement sur l'Angleterre et le Pays de Galles ; années budgétaires (d'avril à mars) jusqu'en 2000 et à partir de 2008.

**Suisse.** Le total des ressources renouvelables ne tient pas compte des apports du Liechtenstein (environ 1 %) ; les prélèvements d'eau douce correspondent à des totaux partiels qui excluent l'ensemble des usages agricoles. L'approvisionnement public comprend l'ensemble de l'industrie (catégories 5-43 de la CITI rév. 4) et d'autres activités.

**Turquie.** Les totaux sont estimés à partir d'inventaires partiels ignorant les usages agricoles autres que l'irrigation et, jusqu'en 1993, le refroidissement des centrales électriques ; les données relatives à l'approvisionnement public antérieures à 2008 portent uniquement sur les zones urbaines.

**OCDE.** Les prélèvements en pourcentage des ressources disponibles ne comprennent pas l'Autriche, Israël, l'Italie, la Finlande ni la Pologne. Les prélèvements par habitant sont des estimations du Secrétariat de l'OCDE obtenues par interpolation linéaire.

## Population raccordée à une station d'épuration

Par « raccordé », on entend relié physiquement à une station d'épuration par un réseau d'égouts public. Cela exclut donc les installations privées indépendantes (telles que les fosses septiques) qui sont utilisées dans les endroits où le raccordement au réseau public n'est pas rentable. Le taux de raccordement optimal n'est pas forcément de 100 % ; il varie selon les pays, en fonction des caractéristiques géographiques et de la répartition spatiale de l'habitat.

- Le traitement primaire désigne le traitement des eaux usées par un procédé physique ou chimique comprenant la décantation des matières solides en suspension ou par d'autres procédés par lesquels la DBO5 des eaux usées entrantes est réduite d'au moins 20 % avant le rejet et le total des matières solides en suspension des eaux usées entrantes, d'au moins 50 %.
- Le traitement secondaire désigne le traitement des eaux usées par un procédé comprenant généralement un traitement biologique avec décantation secondaire ou par un autre procédé permettant de réduire d'au moins 70 % la DBO et d'au moins 75 % la DCO.
- Le traitement tertiaire désigne le traitement de l'azote, du phosphore ou de tout autre polluant se répercutant sur la qualité de l'eau ou sur la possibilité de l'affecter à un usage particulier (pollution microbiologique, coloration, etc.).

**Chili.** Les données se rapportent aux habitants des zones urbaines uniquement. Données 2009 pour le traitement indépendant.

**Corée.** La population raccordée comprend les habitants raccordés par une canalisation aux équipements publics de traitement des eaux usées et une partie des installations indépendantes.

**Espagne.** Les estimations reposent sur des données exprimées en équivalent-habitant (éq.-hab.) et portent sur le traitement des eaux usées dans les agglomérations urbaines de plus de 2 000 éq.-hab. ; elles peuvent comprendre des eaux usées industrielles et donc surestimer le taux de raccordement effectif. Depuis 2006, les estimations comprennent les habitants des agglomérations de moins de 2 000 éq.-hab. (environ 4 % de la population nationale).

**Finlande.** Réduction de la DBO de 50 à 80 % dans le cas du traitement secondaire, et de 70 à 90 % dans celui du traitement tertiaire.

**Italie.** Le taux de raccordement au traitement des eaux usées est surestimé, car il se fonde sur l'hypothèse que le réseau d'assainissement public dessert l'intégralité de la population des communes raccordées.

**Mexique.** Les estimations sont fondées sur les volumes d'eaux usées traitées.

**Pologne.** Les données comprennent aussi la population qui n'est pas raccordée au moyen de canalisations, mais dont les eaux usées sont acheminées par camion vers des stations d'épuration municipales après avoir été recueillies dans des fosses septiques.

**Portugal.** Sont pris en compte dans le taux de raccordement : le traitement préliminaire, le traitement indéfini et les fosses septiques collectives.

**Royaume-Uni.** Angleterre et Pays de Galles uniquement.

## Espèces menacées

- Par « espèces menacées », on désigne les catégories « en danger », « en danger critique d'extinction » et « vulnérables », c'est-à-dire les espèces menacées d'extinction et celles qui risquent de le devenir à bref délai. Sauf indication contraire, les espèces éteintes sont ignorées.
- « En danger » : espèces qui, sans être « en danger critique d'extinction », font face à un très fort risque d'extinction à l'état sauvage dans un avenir proche.
- « En danger critique d'extinction » : espèces pour lesquelles le risque d'extinction à l'état sauvage est extrêmement élevé dans un avenir immédiat.
- « Vulnérables » : espèces qui, sans être « en danger critique d'extinction » ni « en danger », font face à un fort risque d'extinction à l'état sauvage à moyen terme.
- Il est à noter que le nombre des espèces connues ne reflète pas toujours avec précision le nombre des espèces existantes, et que les pays appliquent les définitions avec plus ou moins de rigueur.
- Des espèces éteintes entrent dans les données de certains pays : République tchèque, Corée, Suisse, Finlande, Grèce (plantes vasculaires).

Oiseaux : seules les espèces nichant sur le territoire national sont prises en compte dans certains pays (Allemagne, Danemark, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, République tchèque).

**Danemark.** Les plantes vasculaires ne comprennent pas les espèces apomictiques des genres *Hieracium*, *Rubus* et *Taraxacum*.

**Espagne.** Les oiseaux indigènes comprennent uniquement les espèces nichant sur le territoire national. La part des espèces de plantes vasculaires menacées est une estimation.

**États-Unis.** Espèces menacées selon les définitions nationales, qui reposent sur le système d'évaluation *Global Status Ranks* de NatureServe. Espèces connues : espèces « indigènes » et « exotiques ».

**Finlande.** Les plantes vasculaires comprennent les espèces indigènes et les espèces naturalisées, à l'exclusion des espèces apomictiques et des espèces exotiques éphémères.

**France.** France métropolitaine uniquement. Les oiseaux comprennent les oiseaux nicheurs et autres espèces séjournant en France en été, en hiver ou lors de passages migratoires. Plantes vasculaires : Angiospermes, Gymnospermes et Ptéridophytes.

**Grèce.** Les plantes vasculaires comprennent 8 espèces éteintes.

**Hongrie.** Les oiseaux comprennent l'ensemble des espèces enregistrées en Hongrie depuis 1800.

**Irlande.** Les mammifères ne comprennent pas les mammifères marins ; le pourcentage d'espèces menacées est sous-estimé.

**Islande.** Les mammifères désignent les espèces terrestres uniquement. Les oiseaux englobent les quelque 350 espèces qui ont été enregistrées au moins une fois sur le territoire national.

**Israël.** Les données relatives aux mammifères indigènes menacés portent sur 3 espèces indigènes qui sont toutes menacées.

**Luxembourg.** L'estimation des espèces connues de plantes vasculaires repose sur le nombre total de groupes taxonomiques figurant sur la liste rouge.

**Mexique.** Les données sont des estimations. Les espèces indigènes désignent les espèces endémiques uniquement. Les oiseaux comprennent les espèces résidentes et migratoires. Les plantes vasculaires sont les Ptéridophytes, les Gymnospermes et les Angiospermes.

**Norvège.** Les espèces connues sont uniquement les espèces indigènes évaluées pour la liste rouge 2010.

**Nouvelle-Zélande.** Espèces menacées selon les critères nationaux, comprennent uniquement les espèces indigènes. Les espèces connues n'incluent pas les espèces erratiques et migratrices.

**Portugal.** Les données comprennent les Açores et Madère. Les données sur les oiseaux ne tiennent pas compte des espèces erratiques.

**République slovaque.** Les espèces de mammifères connues renvoient aux groupes taxonomiques. Les plantes vasculaires sont uniquement les arbres.

**Royaume-Uni.** Espèces indigènes uniquement. Espèces menacées selon les critères nationaux.

**Suisse.** Espèces indigènes uniquement.

## Zones protégées

### Principales zones protégées

Une « zone protégée » est définie comme une superficie terrestre ou marine spécialement destinée à la protection et au maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par la loi ou par d'autres moyens effectifs. Les données portent sur les zones relevant des catégories de gestion I à VI dans la classification de l'UICN. Les classifications nationales peuvent être différentes.

#### Catégories de gestion I à VI de l'UICN

- Ia : réserve naturelle intégrale, gérée principalement à des fins scientifiques.
- Ib : zone de nature sauvage, gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages.
- II : parc national, géré principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.
- III : monument naturel, géré principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.
- IV : aire de gestion des habitats ou des espèces, gérée principalement à des fins de conservation des habitats et espèces, avec intervention au niveau de la gestion.
- V : paysage terrestre ou marin protégé, géré principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.
- VI : aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles, gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

**Australie.** Comprend le Parc marin de la Grande Barrière de corail.

**Danemark.** À l'exclusion du Groenland.

**Espagne.** Comprend les Baléares et les Canaries.

**États-Unis.** Alaska compris. À l'exclusion des Samoa américaines, de Guam, des îles mineures éloignées, des îles Mariannes du Nord, de Porto Rico et des îles Vierges.

**France.** France métropolitaine uniquement.

**Norvège.** À l'exclusion de l'archipel de Svalbard et des îles Jan Mayen et Bouvet.

**Pays-Bas.** À l'exclusion des Antilles néerlandaises.

**Portugal.** Comprend les Açores et Madère.

**Royaume-Uni.** À l'exclusion des territoires d'outre-mer.

### **Réserves de biosphère**

Les réserves de biosphère sont reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB). Elles portent sur des écosystèmes terrestres et côtiers ou marins, où, par des mécanismes appropriés de zonage et de gestion, la conservation des écosystèmes et de leur biodiversité est combinée à l'utilisation durable des ressources naturelles au bénéfice des communautés locales. Cela comprend la mise en place d'activités de recherche, de surveillance, de formation et d'éducation. Les réserves de biosphère sont constituées d'une partie centrale, d'une zone tampon et d'une aire en transition. Seule la partie centrale requiert une protection légale. Un certain nombre de réserves de biosphère entourent des aires protégées par d'autres systèmes (tels que les parcs nationaux ou réserves naturelles) et d'autres sites reconnus au niveau international (tels que les biens du patrimoine mondial ou les zones humides Ramsar).

**Allemagne.** Comprend un site partagé avec la France.

**Danemark.** À l'exclusion du Groenland.

**Espagne.** Comprend un site partagé avec le Portugal.

**France.** Comprend un site partagé avec l'Allemagne ; à l'exclusion des territoires non métropolitains (deux réserves de biosphère).

**Pologne.** Comprend un site partagé avec la République tchèque, un autre avec la République slovaque et un dernier avec la République slovaque et l'Ukraine.

**Portugal.** Comprend un site partagé avec l'Espagne.

**République slovaque.** Comprend un site partagé avec la Pologne et un autre avec la Pologne et l'Ukraine.

**République tchèque.** Comprend un site partagé avec la Pologne.

### **Zones humides d'importance internationale**

Les données portent sur les zones humides désignées par les parties contractantes de la convention de Ramsar (1971) relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau. Les zones humides sont définies comme : « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Leur intérêt réside dans la diversité et la richesse de l'écosystème qu'elles constituent et de la faune et flore qu'elles abritent.

**Danemark.** À l'exclusion du Groenland.

**France.** À l'exclusion des territoires non métropolitains (trois zones humides de 2 160 km<sup>2</sup>).

**Norvège.** Île de Spitzberg incluse.

**Pays-Bas.** À l'exclusion des Antilles néerlandaises et d'Aruba.

**Royaume-Uni.** À l'exclusion des territoires d'outre-mer.

## Utilisation des ressources forestières

### Forêts

Les forêts désignent les terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante, ainsi que celles affectées exclusivement à un usage récréatif.

### Matériel sur pied

Le matériel sur pied désigne le volume sur écorce de tous les arbres vivants dont le diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts) dépasse un certain seuil. Ce seuil peut varier selon les pays, mais le diamètre retenu dans les données est généralement de 10 cm à hauteur de poitrine.

### Intensité d'utilisation des ressources forestières

- Intensité d'utilisation : les données indiquent la récolte ou l'abattage annuel en pour cent de la croissance annuelle (accroissement brut).
- Années 2010 : 2010 ou dernière année disponible (les données antérieures à 2005 ont été ignorées).
- Les données excluent l'Islande car, traditionnellement, il n'y a pas d'activité forestière dans ce pays.

**Autriche.** Années 2010 : données 2005. Moyennes annuelles sur plusieurs années.

**Belgique.** Années 2010 : données 2005.

**Chili.** Années 2010 : données 2009.

**Estonie.** Moyennes sur plusieurs années. Les données de la période 1950-1995 intègrent également les « autres terres boisées » et les arbres situés en dehors des forêts. Depuis 2000, elles portent sur les forêts disponibles pour la production de bois.

**Finlande.** Toutes les forêts sont prises en compte. L'écorce est comprise dans les volumes.

**France.** Les données renvoient au volume total prélevé dans la forêt, bois mort compris.

**Nouvelle-Zélande.** Les données relatives à l'accroissement brut concernent uniquement les forêts de production plantées.

**Suède.** La superficie des forêts disponibles pour la production de bois est en diminution constante depuis 1990, en raison de mesures de protection de l'environnement qui ont notamment entraîné la mise sous protection officielle ou officieuse de certaines zones.

### Produits forestiers en pour cent des exportations nationales de biens

- Le pourcentage est calculé sur la base de données exprimées en unités monétaires.
- Les produits forestiers désignent les produits ligneux : bois rond, bois-énergie et charbon de bois, bois industriel, sciages, panneaux à base de bois, résidus de bois, ainsi que pâtes à papier et carton.

## Utilisation des ressources halieutiques

- Total des captures de poisson : production halieutique des pêcheries de capture ; les données portent sur les captures nominales (équivalent en poids vif des débarquements) d'espèces de poissons, crustacés, mollusques et autres animaux d'eau douce, d'eau saumâtre et de mer tués, capturés, piégés ou ramassés à des fins commerciales, industrielles, récréatives et de subsistance. Cela comprend : les crustacés, les poissons diadromes, les poissons d'eau douce, les poissons de mer, divers animaux aquatiques et les mollusques. Sont en revanche exclus : les plantes aquatiques, les baleines, les phoques et les autres mammifères aquatiques.
- Captures marines : comprennent les poissons de mer, les crustacés et les mollusques.
- L'aquaculture désigne l'élevage ou la culture en milieu aquatique d'organismes tels que les poissons, les mollusques, les crustacés, les plantes aquatiques, etc., moyennant diverses formes d'intervention en vue d'améliorer la production, notamment l'empoissonnement régulier, l'apport d'aliments et la protection contre les prédateurs.

## Déchets municipaux

- Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les communes ou pour leur compte. Ils englobent les déchets produits par les ménages ainsi que les déchets assimilés provenant des petits commerces, des bureaux, des établissements tels que les écoles et les administrations, des services municipaux et des petites entreprises dont les déchets sont traités ou éliminés dans les mêmes installations. En revanche, ils ne comprennent pas les déchets de construction ni les boues d'épuration.
- Les définitions peuvent varier selon les pays. Certains peuvent comptabiliser dans les déchets municipaux de petites quantités de déchets spéciaux ou de déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Les valeurs par habitant sont arrondies.
- Gestion des déchets municipaux : la somme des différentes catégories n'est pas nécessairement égale à 100 %, car les résidus de certains types de traitement (incinération, compostage) sont mis en décharge et il peut exister des types de traitement non pris en compte.

**Autriche.** Les déchets municipaux ne comprennent pas les déchets des chantiers de construction ni les déchets verts des services municipaux compostés sur site, qui sont inclus dans la définition nationale. Les déchets des ménages englobent une faible part de déchets des activités commerciales.

**Belgique.** Les déchets des ménages comprennent les déchets des petites entreprises.

**Canada.** Données de 2008. La production de déchets non dangereux des ménages, des institutions, des établissements commerciaux et des entreprises industrielles (déchets de construction et de démolition compris) s'est élevée à 1 030 kg par habitant. La ventilation par mode de gestion se rapporte à cette production de déchets non dangereux. La variation en pour cent se rapporte aux seuls déchets ménagers.

**Corée.** Données de 2009.

**Espagne.** Les données comprennent les Baléares et les Canaries.

**Estonie.** Variation en pour cent sur la période 2002-10.

**États-Unis.** Incinération : après valorisation. Mise en décharge : après valorisation et incinération.

**France.** Les données comprennent les départements d'outre-mer (DOM).

**Hongrie.** Les données sur les déchets municipaux comprennent des estimations pour la population non desservie par les services municipaux de gestion des déchets. La ventilation par mode de gestion se rapporte aux quantités de déchets collectés. Le recyclage comprend les déchets exportés pour recyclage.

**Irlande.** Les déchets des ménages comprennent des estimations pour les ménages non desservis par les services de collecte des déchets.

**Islande.** Les données sur les déchets municipaux sont des estimations pour 2009.

**Japon.** Les données sur les déchets municipaux portent sur les déchets collectés par ou pour les municipalités, les déchets directement déposés pour traitement et ceux traités en interne ; elles ne comprennent pas la collecte sélective en vue du recyclage par des entreprises privées. La ventilation par mode de gestion se rapporte aux quantités de déchets traités par les municipalités et ayant fait l'objet d'une collecte sélective en vue de leur recyclage par des entreprises privées. Le recyclage comprend les quantités recyclées directement (y compris la collecte privée) et récupérées après traitement intermédiaire. La mise en décharge désigne l'élimination directe (à l'exception des résidus d'autres traitements).

**Mexique.** Les décharges désignent les décharges contrôlées, non contrôlées et à ciel ouvert.

**Norvège.** Les quantités par habitant sont calculées sur la base de la population desservie par un service municipal de gestion des déchets. La variation en pour cent porte sur la période 2001-10.

**Pologne.** La production de déchets des ménages a été estimée par le Secrétariat de l'OCDE.

**Portugal.** Les données comprennent les Açores et Madère.

**République slovaque.** La variation en pour cent porte sur la période 2002-10.

**Royaume-Uni.** Les déchets des ménages comprennent les déchets dangereux et cliniques des ménages, les déchets de nettoyage de la voirie et le contenu des poubelles publiques. La ventilation par mode de gestion porte sur 2009.

**Slovénie.** La variation en pour cent porte sur la période 2002-10.

**Turquie.** Comprend des estimations pour la population non desservie par un service de gestion des déchets.

**OCDE.** Il s'agit d'estimations, qui peuvent être différentes de la somme des données nationales présentées. La ventilation par mode de gestion ne comprend pas l'Australie, le Canada ni Israël.

## Déchets industriels, nucléaires et dangereux

- Les déchets industriels désignent les déchets produits par les industries manufacturières. Les définitions nationales sont souvent différentes. Les chiffres sont arrondis.
- Les déchets nucléaires se rapportent aux quantités de combustible irradié produit dans les centrales nucléaires. Les données sont exprimées en tonnes de métaux lourds. Il est à noter qu'elles ne représentent pas l'intégralité des déchets radioactifs produits.

- Les déchets dangereux se rapportent aux flux de déchets contrôlés visés par la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (voir les détails dans l'annexe IV de la Convention). Les définitions nationales sont souvent différentes, et ces données sont à interpréter avec prudence.
- Les mouvements transfrontières de déchets dangereux se rapportent normalement aux quantités effectivement déplacées, mais peuvent dans certains cas correspondre au total des mouvements autorisés (notifications). La source des données est la Convention de Bâle.
- Déchets industriels : données Eurostat selon le Règlement de l'UE relatif aux statistiques sur les déchets pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède.
- Déchets dangereux : données Eurostat selon le Règlement de l'UE relatif aux statistiques sur les déchets pour l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Slovénie et la Suède. Données nationales pour l'Irlande, la Norvège et la Suisse.

**Corée.** Les déchets nucléaires comprennent le combustible des réacteurs à eau ordinaire et des réacteurs à eau lourde.

**États-Unis.** Déchets dangereux : comprennent certaines eaux usées.

**Royaume-Uni.** Déchets dangereux : les données portent uniquement sur l'Angleterre et le Pays de Galles.

**Suisse.** Déchets industriels : déchets industriels valorisés ou mis en décharge, dont certains déchets spéciaux. Déchets dangereux : tous sont définis comme des déchets spéciaux dans la législation suisse ; englobe les importations.

## Utilisation des ressources en matières

Les données présentées ici portent sur la masse des matières et substances issues des stocks de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables qui sont utilisées comme intrants matériels dans les activités humaines et les produits qui les incorporent. Ces « matières » comprennent les vecteurs énergétiques (gaz, pétrole, charbon), les minerais métalliques et les métaux, les minéraux de construction, les minéraux industriels et la biomasse (aliments destinés à la consommation humaine et animale, bois).

- La base de données de l'OCDE sur les flux de matières (non publiée) constitue la principale source d'informations. Elle met à profit et élargit la base de données d'Eurostat sur les flux de matières de l'ensemble de l'économie, et fait appel à diverses autres sources internationales et nationales. Elle est complétée par des données provenant de la base de données sur les flux de matières du SERI. Malgré le travail considérable réalisé depuis une dizaine d'années pour établir une comptabilité des flux de matières, l'absence de certaines informations, notamment sur les flux physiques associés aux échanges internationaux, et l'absence de consensus sur les facteurs de conversion limitent les possibilités de calculer certains indicateurs des flux de matières au niveau international.

- Les données sont celles de l'année indiquée ou de la dernière année disponible. Elles peuvent comprendre des chiffres provisoires ou estimés. Des différences de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.
- Catégorie de matières : la CIM de minéraux non métalliques recouvre l'extraction intérieure et les échanges de minéraux utilisés dans l'industrie et la construction, ainsi que les échanges de produits transformés dérivés ; la biomasse comprend la production intérieure de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches, ainsi que les échanges de produits bruts et transformés de ces secteurs ; les combustibles fossiles sont le charbon, le pétrole brut, le gaz naturel, la tourbe et les dérivés commercialisés ; les métaux recouvrent l'extraction intérieure de minerais métalliques, ainsi que les échanges de ces minerais, de concentrés métalliques, de métaux raffinés, de produits majoritairement constitués de métal et de ferraille.

## Énergie

### **Approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP)**

Les ATEP sont obtenus par l'opération suivante : production + importations – exportations – soutes maritimes et aériennes internationales ± variations des stocks. En ce qui concerne les exportations, les soutes et les variations des stocks, il est à noter que le signe algébrique est directement incorporé dans le nombre.

Le PIB est exprimé en USD à PPA et prix constants de 2005.

**Australie.** À l'exclusion des territoires d'outre-mer.

**Danemark.** À l'exclusion du Groenland et des îles Féroé.

**Espagne.** Canaries comprises.

**États-Unis.** Comprennent les 50 États et le district de Columbia. Les statistiques pétrolières et celles relatives aux échanges de charbon comprennent aussi le Porto Rico, Guam, les îles Vierges, les Samoa américaines, l'atoll Johnston, les îles Midway, l'atoll de Wake et les îles Mariannes du Nord.

**France.** Monaco compris, mais à l'exclusion des départements et territoires d'outre-mer suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Italie.** Comprend San Marin et le Vatican.

**Japon.** Comprend Okinawa.

**Pays-Bas.** À l'exclusion du Suriname et des Antilles néerlandaises.

**Portugal.** Comprend les Açores et Madère.

**Royaume-Uni.** Les transferts de charbon et de pétrole du Royaume-Uni vers les îles Anglo-Normandes et l'île de Man ne sont pas comptabilisés parmi les exportations. Les approvisionnements en charbon et en pétrole de ces îles entrent donc dans les approvisionnements du Royaume-Uni. Les exportations de gaz naturel à destination de l'île de Man sont en revanche comptabilisées parmi les exportations à destination de l'Irlande.

**Suisse.** Comprend les données relatives au pétrole du Liechtenstein.

### **Prix à la consommation finale**

**Autriche.** Données 2008 pour l'électricité (industrie).

**Corée.** Données 2009 pour le gaz naturel (industrie et ménages) et pour l'électricité (industrie).

**Danemark.** Données 2009 pour le gaz naturel (industrie).

**Espagne.** Données 2009 pour l'électricité (industrie et ménages).

**Mexique.** Données 2008 pour le gaz naturel (industrie).

**Pays-Bas.** Données 2009 pour le fioul léger (industrie et ménages).

## Transports

### Trafic routier

Les volumes du trafic sont exprimés en milliards de kilomètres parcourus par les véhicules routiers. Il s'agit généralement d'estimations qui correspondent à la distance annuelle moyenne (en kilomètres) parcourue par un véhicule, multipliée par le nombre de véhicules en circulation. En principe, les données concernent le total des kilomètres parcourus sur toutes les routes sur le territoire national par des véhicules immatriculés dans le pays, à l'exception des deux et des trois roues, des caravanes et des remorques.

Dans l'interprétation des données, il importe de tenir compte des différences de définition des volumes de trafic routier, par exemple en ce qui concerne la comptabilisation ou non des kilomètres parcourus sur le territoire national par les véhicules non immatriculés dans le pays et les méthodes d'estimation.

- Les données comportent des estimations du Secrétariat de l'OCDE et des données provisoires.
- Trafic par unité de PIB : données 2007 pour l'Estonie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la République slovaque et la République tchèque ; données 2008 pour l'Allemagne, l'Autriche et la Grèce.
- Trafic rapporté à la longueur du réseau : données 2005 pour le Luxembourg et le Portugal ; données 2007 pour l'Estonie, l'Irlande, l'Islande, les Pays-Bas, la République slovaque et la République tchèque ; données 2008 pour l'Allemagne, l'Autriche et la Grèce.

**Royaume-Uni.** Rupture de série en 1992.

**États-Unis.** Les voitures particulières comprennent les camions porteurs et les tracteurs.

**OCDE.** Les totaux OCDE reposent sur des estimations du Secrétariat. Ils ne comprennent pas le Chili.

### Véhicules automobiles

- Le parc total comprend les voitures particulières, les véhicules utilitaires, les autobus et les autocars. Les données se rapportent aux véhicules routiers autonomes de quatre roues ou plus, à l'exclusion des caravanes et remorques, des véhicules militaires, des véhicules spéciaux (véhicules destinés aux services d'urgence, engins de chantier, etc.) et des tracteurs agricoles.
- Le taux de motorisation est exprimé en nombre de voitures particulières par habitant. Les données se rapportent aux véhicules automobiles autres que les motocycles qui sont destinés au transport de personnes et peuvent transporter au maximum neuf personnes (conducteur compris), ce qui comprend les voitures sans permis, les taxis et les voitures de location de moins de dix places assises.

- Véhicules utilitaires : camionnettes, camions et tracteurs routiers. À l'exclusion des caravanes, remorques et semi-remorques, des véhicules militaires, des véhicules spéciaux et des tracteurs agricoles.
- Les véhicules automobiles englobent les voitures particulières, les véhicules utilitaires (camions et tracteurs routiers) et les bus.

**Allemagne.** Voitures particulières : rupture de série en 2007.

**Australie.** Les véhicules utilitaires désignent les camionnettes, les camions porteurs, les véhicules articulés et autres camions.

**Canada.** Les véhicules utilitaires désignent les fourgonnettes et les camions de 4.5 tonnes et plus.

**Chili.** Les véhicules utilitaires ne comprennent pas les tracteurs agricoles ni les remorques et semi-remorques.

**États-Unis.** Les voitures particulières comprennent les camions porteurs et les tracteurs.

**Hongrie.** Voitures particulières : rupture de série en 1996.

**Islande.** Les véhicules utilitaires désignent les camions et les camionnettes.

**OCDE.** Les totaux OCDE reposent sur des estimations du Secrétariat.

### **Réseau routier**

L'ensemble du réseau routier se compose de toutes les routes existant dans un périmètre donné, à savoir les autoroutes, les routes principales ou nationales, les routes secondaires ou régionales et les autres. En principe, les données portent sur l'ensemble des routes, rues et chemins publics dans les zones urbaines et rurales, mais non sur les routes privées, et décrivent la situation au 31 décembre de l'année considérée.

Autoroute : route spécialement conçue et construite pour la circulation automobile, qui ne dessert pas les propriétés riveraines et qui : a) sauf en des points particuliers ou à titre temporaire, comporte, pour les deux sens de circulation, des chaussées distinctes séparées l'une de l'autre par une bande de terrain non destinée à la circulation ou, exceptionnellement, par d'autres moyens ; b) ne croise à niveau ni route, ni voie de chemin de fer ou de tramway, ni chemin pour la circulation de piétons ; et c) est spécialement signalée comme étant une autoroute et est réservée à certaines catégories de véhicules routiers automobiles.

**Canada.** L'ensemble du réseau routier est exprimé en milliers de kilomètres équivalent deux voies.

**Espagne.** L'ensemble du réseau routier ne comprend pas les « autres » routes.

**États-Unis.** L'ensemble du réseau routier désigne toutes les routes (revêtues et non revêtues). Les autoroutes correspondent à la somme des principaux axes routiers et des *Interstates* dans les zones urbaines et rurales, ainsi que des principaux axes routiers et des autres autoroutes sans péage et routes express dans les zones urbaines.

**Islande.** L'ensemble du réseau routier désigne les routes nationales, principales, de déversement (de desserte), de campagne et de montagne.

**Mexique.** Les autoroutes désignent les routes à quatre voies ou plus.

**Pays-Bas.** Autoroutes : rupture de série en 2001.

**Slovénie.** Autoroutes : données provisoires pour 2009-2010.

**Suède.** L'ensemble du réseau routier ne comprend pas les « autres » routes.

**Suisse.** L'ensemble du réseau routier désigne les routes cantonales et communales, ainsi que les routes nationales à l'exception des autoroutes.

**OCDE.** Les totaux OCDE reposent sur des estimations du Secrétariat.

### **Prix et fiscalité des carburants routiers**

- Taxes : comprennent les taxes acquittées par les consommateurs lors des transactions qui ne sont pas remboursables.
- Gazole : gazole à usage commercial.
- Essence sans plomb : supercarburant sans plomb (95 RON), sauf indication contraire.
- Prix : exprimés en USD à PPA et aux prix de 2005.

## **Agriculture**

### **Bilans azotés et phosphatés bruts**

- Les bilans nutritifs bruts correspondent à la différence entre la quantité totale de minéraux qui entrent dans un système agricole sous forme d'intrants (apports d'engrais et de fumier, principalement) et la quantité qui en sort sous forme de produits (moyennant l'absorption de minéraux par les cultures et les pâturages, essentiellement).
- L'indicateur de bilan nutritif est exprimé en kilogrammes d'éléments nutritifs excédentaires (déficitaires) par hectare de terres agricoles et par an, ce qui facilite la comparaison de l'intensité avec laquelle les minéraux sont utilisés entre les systèmes agricoles des différents pays. Les bilans des éléments nutritifs sont aussi exprimés en termes d'évolution des quantités physiques excédentaires (déficitaires) de minéraux, ce qui donne une indication de la tendance et du niveau de la pression physique potentielle des excédents sur l'environnement. Les variations géographiques des bilans peuvent avoir plusieurs explications : différences régionales entre systèmes agricoles, différences de climat, diversité des types de sols, d'exploitations et de cultures, et dissimilitudes de la topographie entre régions agricoles.

**OCDE.** Les totaux OCDE représentent la variation moyenne en pour cent.

### **Superficie agricole**

- Superficie agricole en pour cent de la superficie totale : les données 1990 pour la Belgique, l'Estonie, le Luxembourg, la République slovaque, la République tchèque, la Slovaquie et l'OCDE sont des estimations du Secrétariat de l'OCDE.

### **Production agricole**

- L'indice de production agricole est calculé en faisant la somme pondérée par le prix de la production des différents produits agricoles, après déduction des quantités utilisées comme semences ou pour l'alimentation animale, pondérées de même. L'agrégat ainsi obtenu représente donc la production disponible pour toutes les utilisations, sauf l'utilisation comme semences ou aliments pour animaux.
- La source des données est la FAO ; les indices représentés peuvent varier par rapport à ceux produits par les pays eux-mêmes en raison de différences dans les concepts utilisés pour la production, la couverture, les pondérations, les références temporelles des données et les méthodes de calcul.

## Produit intérieur brut (PIB), population et consommation

### **Produit intérieur brut**

- Variation du PIB par habitant : données 1991 pour l'Allemagne, 1993 pour la République slovaque, 1995 pour l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, Israël et la République tchèque, 1996 pour le Chili et la Slovénie. Valeur ajoutée en pour cent du PIB : données 2008 pour le Canada, 2009 pour la France, l'Irlande, l'Islande et Israël. Les données comportent des estimations.

**Japon.** Rupture de série en 2004 pour la valeur ajoutée par secteur.

### **Dépenses de consommation finale privée**

- Variation en pour cent par rapport à 1991 pour l'Allemagne, 1993 pour la République slovaque, 1995 pour le Chili, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, Israël et la République tchèque, 1996 pour la Slovénie.
- Consommation privée par type : données 2009 pour l'Australie, le Chili, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suisse ; ainsi que pour la Norvège en ce qui concerne les loyers et l'ameublement.
- Les données comportent des estimations.

### **Dépenses de consommation finale des administrations publiques**

- Variation en pour cent par rapport à 1991 pour l'Allemagne, 1993 pour la République slovaque, 1995 pour le Chili, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, Israël et la République tchèque, 1996 pour la Slovénie.



Extrait de :  
**Environment at a Glance 2013**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264185715-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2014), « Informations complémentaires et notes par pays », dans *Environment at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264221802-25-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).